

L'ÉCO-MÉRAGE

N° 2
Novembre 2007

TOP!
LOI DU GOUVERNEMENT FILLON, VOTÉE EN AOÛT 2007, JE RÉFORME LES CONDITIONS D'EXERCICE DE L'AUTONOMIE DES UNIVERSITÉS EN MATIÈRE DE GESTION ET DE GOUVERNANCE. PARMI MES MESURES, J'ACCORDE AUX PRÉSIDENTS PLUS DE POUVOIRS ET ÉLARGIS LE RECOURS À DES FONDS PRIVÉS.

JE SUIS...?!!

POUR!

CONTRE!

C'est toi qui as dit ça ?!

Bah descends un peu l'dire!

LRU: UNE LOI QUI DIVISE

S
u
p
p
l
é
m
e
n
t
:
l
e
s
p
r
é
c
i
a
l
i
t
é
s

N. ROUSSAUD

Interview au Thémis



Il est 15h00 et nos cuistots préférés du Thémis sont en pleine décoration de Noël du restaurant universitaire. Mais, tellement impatiente d'en savoir un peu plus sur eux, je n'ai pas pu résister à les interrompre !!

Alors, pour commencer on vous connaît sous le nom des « cuistots » mais quels sont vos prénoms respectifs ?

Moi c'est Franck (à droite) et moi Thierry (à gauche).

Depuis combien de temps travaillez-vous au Thémis ?

F : Pour ma part je suis entré au Crous en 1979 et je suis arrivé au Thémis, il y a environ 10 ans maintenant.

T : Et moi j'ai commencé à travailler au Crous en 1981 et au Thémis il y a 6 ans où j'ai été formée par Franck.

Que faisiez-vous avant ?

F : Je travaillais dans la restauration au château de Périgny, à Bordeaux, dans des relais, et également dans la restauration collective.

T : Moi, j'étais chaudronnier, je travaillais dans la ferraille.

En quoi est-ce différent et pourquoi êtes vous venus travailler dans un resto universitaire ?

F&T : Les différences majeures avec un restaurant traditionnel, ce sont les heures fixes, ça nous permet d'avoir une « meilleure » situation familiale et puis on a plus de congés puisqu'elles sont déterminées en fonction du calendrier scolaire.

Pourquoi être venu travailler dans un RU ?

Charline Besson

Ben déjà pour être avec des jeunes qui nous permettent de rester jeunes et puis on aime le contact avec les enfants alors on peut dire qu'être cuisinier ici, réuni ces deux conditions finalement !

Vous parlez de l'avantage d'avoir des heures fixes alors comment se déroule une journée de travail ?

F : La journée commence à 6h30 !

T : Oui enfin 06h45-7h00 (rire)

F : Oui, bon 06h45 pour Thierry (rire) où nous commençons à préparer les entrées. Ensuite, on relève toutes les températures des chambres froides que l'on note sur un cahier qui peut être contrôlé à tout moment. Puis, nous déjeunons, quand arrive 11h00 c'est l'heure du service. Une fois terminé, nous attaquons le nettoyage de la cuisine, du matériel...et après nous commandons les produits pour les denrées du lendemain et une fois par semaine, les produits d'entretien.

D'où vous vient cet enthousiasme à servir nos repas avec humour ?

F : Je suis de la vieille école et on m'a toujours dits : « quand tu arrives au travail, tu laisses tes problèmes à la porte et tu les reprends en partant » [ndlr : voilà une bonne leçon de savoir vivre].

T : Oui et puis nous adorons les jeunes alors c'est plus sympa de travailler dans une bonne ambiance.

Quels sont vos plats préférés ?

T : Toutes les sauces, j'en fais mon affaire !

F : Moi j'adore tout ce qui est paella, couscous, viandes

T : Et encore vous n'avez pas goûté les pâtes à la carbonnara qu'il fait chez lui !

Eh bien Mr Franck, faites chauffer les pâtes, les lardons, et la crème fraîche, **NOUS ARRIVONS !!**

Adresses utiles

Si vous avez un handicap, même temporaire (accident, maladie,...), vous pouvez bénéficier de mesures particulières pour faire vos études, et/ou passer vos exams. Pour toutes ces démarches, contactez :

LA MEDECINE PREVENTIVE

Campus-2, allée Jean Monnet, 86000 POITIERS
TEL : 05.49.45.33.54
(michelle.durand@univ-poitiers.fr)

Des pistes de **jobs** pour financer vos études :

Le SCUIO/PLANETE INFO :

www.univ-poitiers.fr/formation/scuio ou 05.49.45.33.81

Le CROUS :

- www.crous-poitiers.fr

- job-logement.86@ac-poitiers.fr

Le CRIJ :

64, rue Gambette (à côté de Pimkie, Promod)

BP176- 86004 POITIERS Cedex

Tel :

05.49.60.68.87.

Charline Besson

Tutorat :

Le tutorat ; c'est quoi ? C'est avant tout fait pour vous faciliter la vie à la fac. Une question, besoin d'un conseil ; les étudiants du monitorat sont là pour vous aider. Alors surtout, n'hésitez pas à y aller ! Un petit rappel des horaires :

Lundi : 13h-14h

mardi : 13h-14h

jeudi : 12h-14h

vendredi : 12h-14h

Pétrole!! Quand tu nous tiens...

7 Novembre 2007, le prix du baril de pétrole atteint son plus haut point jamais enregistré sur la bourse de New York. Le baril passe à 98,10\$. Depuis, on passe de record en record pour le prix du baril de pétrole, mercredi 21 Novembre le baril atteint 98,70\$ sur la bourse de New York s'approchant un peu plus de la barre symbolique des 100 dollars. Ces hausses semblent venir de la peur que l'offre ne pourra pas satisfaire la demande mondiale qui croit très rapidement, surtout du fait des demandes toujours plus grandes des pays émergents comme la Chine. S'ajoute à cela l'instabilité géopolitique des pays producteurs de pétrole comme l'Iran (leur volonté à poursuivre la recherche sur le nucléaire) ou encore l'Irak.

Ces prix du baril ont des répercussions en France, tout d'abord, à la pompe dans les stations de service pour les particuliers qui ne peuvent que subir ces hausses. Dans le cadre professionnel, il y a deux cas possibles : le professionnel qui peut répercuter cette hausse sur ces tarifs de vente et celui qui ne peut pas. Dans le premier cas, les compagnies aériennes où le prix du carburant est compris dans le billet acheté par les consommateurs qui subissent une seconde fois les hausses. Dans le dernier cas, les pêcheurs par exemple qui subissent au point de ne plus pouvoir sortir avec leurs bateaux car le prix du litre est d'environ 20 centimes au dessus de leur seuil de rentabilité.

Pour arrêter cette hausse des prix du baril, l'OPEP (Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole) a annoncé une hausse de la production des barils de 500 000 mais il semblerait que cette décision ait été appliquée dès Octobre ce qui n'a pas résolu l'envol du baril, qui semble même l'avoir augmenté Si les usines de production tournent à plein régime, il n'y a plus aucune marge de manoeuvre.

Jonathan Joubert et Clément Gorin

H é, dit, la micro... ca sert a quoi?

Une question que l'on s'est tous posée : à quoi sert la microéconomie ? Personne ne fait de lagrangien avant d'acheter son pot de Nutella.... C'est ce que j'ai demandé à Mme Lambert, qui a eu la gentillesse de me répondre....

« Il y a des parties de la microéconomie qui sont porteuses à plus long terme. Reprenez ce qu'on a fait, il y a des structures de coût de production d'entreprise, c'est le même type de raisonnement en comptabilité analytique. Ce sont les mêmes idées. Vous allez retrouver toute l'analyse en termes de prix de la microéconomie, particulièrement utilisée en tarif aérien. Vous allez chercher à discriminer les clients pour que ceux qui ont une élasticité prix forte aillent acheter le billet moins cher, et que ceux qui ont une élasticité prix faible, aillent acheter le billet cher. Ceci est la partie secteur privé, et en général ce qui déconcentre les étudiants, c'est l'aspect analyse du consommateur. Mais vous la retrouvez derrière ces analyses là. C'est ce que j'ai tenté de vous expliquer au démarrage : cette idée qui paraît complètement baroque du consommateur qui maximise son utilité sous contrainte budgétaire, ce n'est qu'une représentation simplifiée de la situation, qui permet de travailler dessus. Dans la pratique, vous n'avez pas de Cobb-Dougllass dans la tête quand vous allez faire vos courses, mais cela aide à représenter votre système de préférences. Pour la partie plus théorique de l'Optimum de Pareto, cela peut avoir une importance lorsque vous travaillez sur quelle doit être l'intervention de l'Etat ? Nous ce qu'on voit, c'est si on est en concurrence pure et parfaite, alors, les prix sont un élément important, car ce sont des indicateurs de rareté. Dans le système soviétique, le problème c'est qu'il n'y avait pas de repérage. Au 5ème semestre de la licence, la notion de monopole public apparaît, avec comme question quelle doit être la tarification ? Comment doit-il s'adapter au surplus du consommateur ? Vous ne pouvez pas exclure les consommateurs (si vous n'avez pas payé les impôts locaux, les lampadaires ne vont pas s'éteindre sur votre passage), il n'y a pas de rivalité. Ce sont des caractéristiques des biens publics. Il faut savoir comment les gérer. Moi, je voudrais arriver à l'exemple que je connais le mieux, car c'est le domaine où je travaille, c'est l'économie de l'environnement. On va rentrer dans les défaillances du marché, ce sont les externalités : comment essayer de les corriger, est ce qu'il faut toutes les corriger ? Permis/taxation/norme ; qu'est ce qui est le mieux ? Tout ça, ce sont des éléments pour lesquels la microéconomie a apporté des réponses. Si les coûts de protection de l'environnement sont très élevés, j'ai intérêt à adopté un système de taxe. Ces mesures sont des instruments économiques. C'est ça, à mon avis l'un des grands apports de la microéconomie : je sais qu'il y a une rareté, il faut utiliser ce que j'ai à disposition le mieux possible. Avec une situation de rareté ; je cherche à être efficace. Dans quel cas suis-je efficace ? etc. Après, il y a des développements, nous, nous sommes au démarrage, comme la théorie des jeux, la théorie de l'agence, etc. cette microéconomie pose des outils qui permettent l'analyse du surplus, de la façon dont réagissent les consommateurs, etc. »

Une question m'est quand même venue : que faire des hypothèses comme la concurrence pure et parfaite ?

« Elle n'est pas nécessairement fausse : elle est suffisamment proche de la réalité dans certains marchés. Il y a des marchés où le fonctionnement est quasiment celui d'un marché de CPP. C'est une approximation satisfaisante de la réalité dans certains cas. »

Merci encore pour cette clarification du rôle de la micro....Pour moi, la micro reste un moyen de différencier deux types d'élèves : ceux qui maximisent leur notes sous contrainte de travail, et ceux qui minimise leurs travail sous contrainte de notes. A méditer...

LRU C'est au choix

La loi n° 2007-1199 relative aux libertés et responsabilités des universités (dite loi LRU ou loi Pécresse) est une loi française du gouvernement Fillon. Le projet de loi a été annoncé fin mai 2007 et élaboré en juin 2007 avec les partenaires sociaux et organisations représentatives étudiantes par la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Valérie Pécresse. Cette loi répond à la volonté de réforme des Universités, présente parmi les propositions des campagnes électorales de Nicolas Sarkozy, Ségolène Royal et François Bayrou, entre autres. La LRU vise à moderniser le système universitaire français et à lui donner un rôle international important. De plus, elle cherche à rendre plus attractive l'Université française pour les étudiants (français et étrangers) et les enseignants-chercheurs. Il s'agit aussi de lutter contre l'échec à l'Université. Le texte de loi a été examiné par la Commission Mixte Paritaire et adopté par les deux assemblées le 1^{er} août 2007, promulgué le 10 août et publié au Journal Officiel le 11 août 2007. La loi donne aux Universités une nouvelle organisation et de nouvelles compétences.

Ainsi, elle indique que le Conseil d'Administration sera composé de 20 à 30 membres (et non plus de 60, comme avant), et la représentation des personnalités extérieures y augmente (représentants de la région, du monde socio-économique et anciens étudiants insérés dans la vie active). En outre, on n'intègre plus obligatoirement de représentants d'organisations syndicales de salariés. D'autre part, le Conseil d'Administration voit ses pouvoirs élargis, puisqu'il pourra créer des unités de formation et recherche (UFR) et le Conseil Scientifique et le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire auront une fonction purement consultative. Les Universités sont désormais dotées d'un Comité Technique Paritaire, créé par délibération du conseil d'administration, qui outre ses attributions traditionnelles, est également consulté sur la politique de gestion des ressources humaines. Plusieurs Universités peuvent décider de fusionner entre elles ou au sein d'un nouvel établissement si leurs Conseil d'Administration l'approuve à la majorité absolue et si le regroupement est approuvé par décret. De même, une Université pourra changer de statut et de structures si son Conseil d'Administration l'approuve à la majorité absolue.

Le président de l'Université sera élu à la majorité absolue des membres élus du Conseil d'Administration, et il n'exercera pas obligatoirement des fonctions d'enseignement et recherche.

Les Universités auront de nouvelles responsabilités, comme raccourcir le délai de recrutement et orienter activement les lycéens vers les filières les plus adaptés à leur situation. Les Universités pourront aussi créer des fondations sans personnalité morale (encourageant les donations des anciens élèves). Enfin, la pleine propriété des biens immobiliers sera possible pour les Universités volontaires. Elles pourront louer ces biens à un tiers avec l'accord de l'autorité administrative compétente, sous réserve de la continuité du service public.

L'État reste un partenaire de l'Université, en fixant des objectifs à atteindre par celle-ci en termes de formation, de recherche et d'insertion professionnelle. L'évaluation se fait tous les quatre ans. L'État est aussi garant de la qualité de la nouvelle université.

L'habilitation nationale des diplômes par le Ministère de l'Education nationale est maintenue et les frais d'inscription continuent d'être fixés par arrêté du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. L'État est responsable des transferts de compétences, et met en place un comité de suivi pour évaluer chaque année l'évolution de la réforme et l'application de la loi.

Une procédure de pré inscription des lycéens à l'Université est établie, de manière qu'ils aient un avis sur les études qu'ils veulent poursuivre. L'Université doit aussi faire attention au contenu des enseignements, et à la professionnalisation pendant les premiers cycles.

Les étudiants restent présents dans les trois instances de direction (Conseil d'Administration, Conseil Scientifique et Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire). Des suppléants pour les représentants des étudiants aux conseils sont mis en place. Un vice-président étudiant en charge des questions étudiantes sera élu au conseil des études et de la vie universitaire.

La loi prévoit aussi l'existence d'un médiateur de l'Éducation nationale, désormais appelé médiateur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

L'Université doit garantir la qualité des diplômes émis, par la création et la fermeture de filières en fonction des besoins constatés.

Pour ou contre ?

La taille du conseil d'administration (Article 7) : Il est prévu dans la LRU de réduire la taille de ce conseil, où se décide beaucoup de l'avenir d'une Université, à 30 membres. L'idée d'une réduction du Conseil n'est pas mauvaise en soi, mais la représentativité de ce nouveau conseil semble étrange, puisque 7 ou 8 de ces sièges sont attribués à des « personnalités extérieures », c'est-à-dire chefs d'entreprises, acteurs sociaux etc... À côté de cela, seuls de 3 à 5 représentants étudiants sont présents; et je pense que ces sièges auraient pu être répartis entre étudiants, professeurs et administratifs, les personnalités extérieures devenant des intervenants.

« Dispositifs d'intéressement » et primes (Article 19) : L'idée de mettre en place des dispositifs d'intéressement (en clair, une forme de rémunération au mérite) peut sembler logique à première vue, mais je souhaiterais attirer l'attention sur un point : Comment évaluer objectivement le mérite d'un professeur ? La réussite aux examens n'est pas forcément un bon indicateur, car une mauvaise moyenne peut venir de mauvais étudiants ou vice versa. Les primes posent également un problème car, si elles sont mal utilisées, elles peuvent constituer un moyen potentiel pour une Université « riche » de doper les salaires de son personnel afin de tenter d'attirer les meilleurs éléments.

Le financement par l'intermédiaire de fondations (Article 28) : Le recours aux fondations comme financement supplémentaire soulève également quelques interrogations : En effet, quel pourrait être l'intérêt d'une entreprise à financer une Université ? Certes certaines feront preuve d'altruisme, mais je doute que la majorité des entreprises pouvant financer une Université accepte de le faire sans retour. Toute la question est alors sur la nature de ce retour : « quota » de stagiaires « garantis », concessions sur la nature des filières d'enseignements et leur contenu, ou encore mise à disposition des services de quelques bons éléments du corps enseignant, tout est envisageable puisque la production d'une Université est assez délicate à définir.

Maxence Lagalle

La LRU, c'est quoi ? C'est avant tout une gestion budgétaire encadrée accordée à l'université. L'avancé est loin d'être radicale, et les structures de contrôle de cette autonomie tendent à relativiser l'importance de cette loi. Beaucoup de ses dispositions ne font que conforter une situation déjà existante.

- **La privatisation.** Aujourd'hui déjà des entreprises investissent dans des programmes de recherche. Ces entreprises auront comme contrepartie des exonérations fiscales (400 millions prévus à cet effet). Arrêtons de penser que les entreprises vont venir piloter les universités. Elles n'y ont aucun intérêt.

- **Le CA :** Actuellement, bien souvent moins de la moitié des membres se réunissent dans les CA. Sa réduction (de 60 à 30 membres) ne changera rien. Les enseignants chercheurs sont majoritaires, la proportion des étudiants baisse légèrement (de 14 sur 60 à 5 sur 30 à Poitiers). Les personnalités extérieures (qui sont déjà présentes dans les CA) comprendront un chef d'entreprise et des membres des collectivités locales. Est-il si étrange que les personnes qui nous recruteront demain soient associées à notre formation ?

Foire aux idioties :

Les frais d'inscription vont augmenter. **FAUX :** ils sont toujours fixés au niveau national. Des frais annexes vont apparaître. ? Ils existent déjà, et il n'en est pas fait mention dans la loi. Les universités vont récupérer leurs biens immobiliers et devront donc payer 400 000 € de taxes. **FAUX :** l'université a le choix de prendre ces biens, et il est impensable qu'un établissement public paye de telles taxes ! Le président pourra recruter contractuellement n'importe qui. **FAUX :** des exigences de diplômes supérieurs existent et cela doit être approuvé par une commission d'enseignants-chercheurs. Des filières vont être supprimées et cette loi renforce les inégalités entre filières. ? Regardons ce qui se passe à Poitiers. Cette année, 11 millions sont destinés à rénover la fac de SHA, et 4 millions pour créer un pôle musique et danse...

Si cette loi soulève tant de passion, c'est d'avantage qu'elle amorce un changement: on passe du toujours plus au toujours mieux. Cette loi permet aux universités d'être plus performantes et cela dérange. Le simple fait que certains critiquent les primes d'intéressement le prouve (rappelons au passage que les primes au mérite pour les enseignants chercheurs existent depuis très longtemps). Les notions de performance et d'obligation de résultats dans le secteur public ont encore du chemin à faire dans les mentalités françaises.

Swann Ferrand

Objectivité des médias?

Le 13 Novembre, 10 sujets ont été consacrés à la grève, pour un total de 23 minutes et 35 secondes. Sur ces 10 sujets, aucun ne fut consacré aux motivations de la grève, laissant ainsi le téléspectateur incapable de se faire une opinion personnelle sur le fond du sujet par ce seul journal. De plus, 6 minutes et 38 secondes furent accordées à François Fillon pour justifier la réforme. Dans ce même journal, 7 sujets furent consacrés aux conséquences sur les usagers de la grève, qui sont bien évidemment opposés à la grève. Le dernier sujet est le portrait d'un conducteur de bus. La voix-off de ce reportage est d'une neutralité remarquable : *« 2 300 euros de salaire brut mensuel c'est au dessus des moyennes françaises et surtout un départ à la retraite à 55 ans ; et c'est là la **contradiction du personnage**. Olivier Cots souhaite l'équité entre tous les salariés mais défend coûte que coûte son régime spécial, contrepartie de contraintes que, selon lui, les salariés du privé n'ont pas. [...] Demain, il fera grève, avec ses collègues, en doutant cette fois-ci d'obtenir gain de cause. Il attend dorénavant les propositions de sa direction pour rendre son métier supportable jusqu'à 60 ans. »*

La situation n'est pas tellement meilleure le **14 Novembre** : la parole fut enfin accordée à un leader syndical, pour contrebalancer le temps de parole du 1^{er} Ministre... Mais Jacques Voisin (CFTC) disposa généreusement de... 6 secondes en tout, ce qui lui laissa le temps de dire : *« Quel contenu en termes de pouvoir d'achat, de salaires, de garantie des retraites, de niveau des retraites, c'est ces questions là qui sont posées. »*. De plus, dans les 11 reportages sur la grève de ce jour (pour un total de 21 minutes), la majorité est une nouvelle fois consacrée aux usagers et les rares reportages sur l'action en elle-même évoquent une « base militante » sans d'avantage de précisions.

Au final, nous remarquons que l'information de TF1 a fait preuve d'une objectivité totale, en accordant 6 minutes 38 au Gouvernement contre 6 secondes à l'opposition syndicale, en traitant la grève par le regard de l'utilisateur pénalisé sans expliquer ce qui a causé ce conflit social et en faisant des portraits d'agents SNCF ou RATP en leur faisant dire des choses qu'ils ne pensent même pas.

Alors, faites preuve d'esprit critique face aux médias et ne prenez pas tout ce qui est affirmé dans les médias pour argent comptant. Mais vous pouvez compter sur l'Écomérages pour rappeler que « la liberté de la presse ne s'use que quand on ne s'en sert pas » comme dirait un célèbre journal satirique.

Version intégrale : <http://www.donmorillio-life.net/2007/11/24/vive-les-medias-objectifs-et-independants/> | Source : <http://www.acrimed.org/article2765.html>

Maxence Lagalle

Quelques chiffres :

- en 2005, 83% des emplois à temps partiel étaient occupés par des femmes
- En Inde : 60 millions d'enfants travaillent.
- 3,1 millions d'illettrés en France.
- taux de syndicalisation en France : 7% de la population active.
- 322 270 créations d'entreprises en France en 2006
- Le FMI affiche un déficit de 115 millions de \$
- 2 milliards : c'est le montant de l'ensemble des ventes que les chefs d'entreprises français ont signées lors du voyage en chine de N.Sarkozy.

Morgane Lamy

Adam Smith

Né le 5 juin 1723, Adam Smith est un philosophe et économiste écossais des *Lumières*. A l'âge de 4 ans il se fera kidnappé par des bohémiens, qui prenant peur de la poursuite engagée par l'oncle du jeune garçon, l'abandonnent sur la route où il sera retrouvé. Élève particulièrement doué, Smith part étudier à Glasgow à l'âge de 14 ans et y reste de 1737 à 1740.

Choisissant une carrière universitaire, Smith obtient à l'âge de vingt-sept ans la chaire de logique à l'université de Glasgow et plus tard celle de philosophie morale. Cette institution est bien plus sérieuse que celle d'Oxford et le corps enseignant apprécie peu ce nouveau venu qui sourit pendant les services religieux et qui est de plus un ami déclaré de David Hume. Il participe à des cercles intellectuels.

Ses fréquents hochements de tête et sa diction maladroite dérivait d'une maladie nerveuse dont il souffrit tout au long de sa vie. Il meurt à Londres le 17 juillet 1790.

Il reste dans l'histoire comme le père de la science économique moderne, et son œuvre principale, la *Richesse des nations*, est un des textes fondateurs du libéralisme économique. Professeur de philosophie morale à l'université de Glasgow, il consacre dix années de sa vie à ce texte qui inspire les grands économistes suivants, ceux que Karl Marx appellera les « classiques » et qui poseront les grands principes du libéralisme économique.

La plupart des économistes considèrent Smith comme « le père de l'économie politique », pourtant certains, comme l'Autrichien Joseph Schumpeter, l'ont défini comme un auteur mineur car son œuvre ne comportait que peu d'idées originales.

Marion Nicard

Histoires drôles

- ❖ Un chimiste, un physicien et un économiste se retrouvent seuls sur une île déserte après avoir fait naufrage. Ils craignent de mourir de faim, mais dans les débris du bateau ils trouvent une caisse remplie de boîtes de conserves. Nos trois compères ne sont pas sauvés pour autant, car ils n'ont pas d'ouvre-boîtes.

Le chimiste leur propose:

- Nous sommes entourés d'eau de mer, pourquoi ne pas mettre les boîtes dans la mer ? En effet, l'eau salée et corrosive, la boîte va rouiller et nous pourrions alors manger leur contenu.

Le physicien rétorque:

- Non, ça prendra beaucoup trop de temps, voyez plutôt, il y a ici une falaise de 13m, comme chaque boîte a une masse de 512 g, si on lâche les boîtes sur les rochers depuis la falaise, le choc et l'énergie qui en découle, fera éclater les boîtes et nous pourrions manger leur contenu.

Sur ce, l'économiste prend la parole:

- Non, non, non, tout le contenu des boîtes va s'éparpiller entre les rochers, se mêler au sable et nous n'aurons quand même rien à manger, posons plutôt l'hypothèse que nous avons un ouvre-boîtes...

- ❖ Exponentielle et ln sont dans un bateau. Tout à coup, ln s'écrit : « attention, on dérive ! ». Et exponentiel rétorque : « pas grave, moi ça ne me fait rien ».
(Si tu ne comprends pas, c'est qu'il faut revoir tes maths !!!)

L'ORIENTATION EN QUELQUES CHIFFRES...

Etudes statistiques complètes disponibles sur le site :
http://sceco.univ-poitiers.fr/archives_actualites/osez.htm

Selon les enquêtes emploi de l'INSEE, le niveau de diplôme est un facteur important dans l'accès à l'emploi.

Taux d'emploi des diplômés 2004 :

Filières	En emploi
Ensemble	51%
Sciences appliquées	56%
Economie, gestion, droit	55%
Autre	51%
Lettres et sciences humaines	47%
Sciences fondamentales	37%

Filière économie, gestion, tertiaire	En emploi
Ecole de commerce	57%
Université	55%

Base : ensemble des diplômés 2004 (source : enquête APEC septembre 2005)

	Taux de chômage	Part des cadres et professions intermédiaires	Part des cadres
Sciences de gestion	12%	93%	59%
Sciences économiques-AES	12%	89%	39%

D'après Céreq, enquête « Génération 2001 », sortants de Master 1 et Master 2

Camille Deschamps



Faculté de sciences économiques

Connaissez-vous le nouveau site de l'asseco ? Apparemment **non** <http://asseco.asso.univ-poitiers.fr>, je vous redonne l'adresse en espérant qu'il y ait plus de monde sur le forum. En ce moment l'asseco est en stand by, et oui révisions obligent ! N'empêche que vous pouvez venir le midi boire un café, parler (ou jouer aux cartes ☺ pour certains) en A 160. Sinon nous allons organiser un forum des métiers, le lundi 14 janvier, avec des anciens élèves de Poitiers qui viendront nous présenter leur job. On a organisé un ampli ciné récemment, le film était super (la doublure), on était une vingtaine, tant pis pour ceux qui préfèrent rester chez eux tout seuls, mais c'est bien dommage. On a un super projet pour fêter la fin des partiels, faire une méga soirée dans un gîte, comme ça on pourrait rester dormir et profiter de l'endroit le lendemain. Ça serait pour le vendredi 2, et samedi 3 mai, le problème c'est que c'est vers Niort, alors si vous avez d'autres idées n'hésitez pas, mais bon ça vaut quand même le coup de faire quelques kilomètres pour fêter la fin des partiels ! Au fait seriez-vous intéressé par un bal de promo ? Personnellement je suis pour à 200%, donc si il y a du monde de motivé venez voter sur le site Internet, si on a du soutien on s'arrangera pour organiser ça. Bon courage à tous pour les colles !

PS : tenez-vous informés, il y aura sans doute un tournoi sportif à la rentrée.

Marion Milon

You can do it!

T	F	O	R	W	A	R	D	E	C	I	R	P
A	D	N	E	S	E	I	R	O	T	C	A	F
R	T	S	T	C	U	D	O	R	P	E	W	I
G	R	S	R	B	U	Y	A	U	B	A	A	C
E	O	E	O	S	C	I	E	R	L	D	N	M
T	P	N	P	M	Q	U	A	N	T	I	T	Y
A	S	I	X	A	A	D	S	S	D	O	O	G
I	N	L	E	E	Y	R	E	T	T	E	L	S
C	A	D	R	B	A	N	K	E	O	I	O	K
O	R	A	I	M	S	A	L	E	R	M	W	S
G	T	E	Y	G	E	T	A	R	T	S	E	I
E	P	D	G	I	U	E	D	N	A	R	B	R
N	S	W	T	O	U	T	S	O	U	R	C	E

area	GDP	products
aims	goods	quantity
bank	law	risks
brand	letter	(to) send
(to) buy	low	strategy
CIF	market	target
customer	(to) negotiate	team
deadline	outlet	trade
duty	outsource	transport
exporter	(to) pay	WTO
factories	price	

Find the word in 12 letters...

Charades:

Mon premier se trouve dans le dictionnaire
 Mon deuxième aide à la respiration
 Mon tout permet les échanges

Mon premier est un imbécile
 Mon deuxième permet les déplacements
 Mon troisième est un pronom personnel
 Mon tout restreint les choix

	5			6				3
	2			3		5	9	8
	3		8		1	4	6	
3			6				2	
5	6						8	
8			2		3			9
	4	1		7		2		
		5						
			4	1	6			

	6				2		8	
	8	3				5		
5					8	6	4	
	2	7	3	1			5	
							7	
	1		7					
4		6		5		7		
		2			4		3	6
8			6	7		4		5

Solution des jeux précédents:

Le mot à trouver: *keynésianisme*

Charades : *endogène ; système*

Enigme : *le vieux chirurgien est la mère. (On ne dit pas : vieille chirurgienne)*